

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-031

SEANCE du 11 avril 2023

Convoqué le 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Résultat du vote :

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes BOU Suzanne, CHABRAND Gisèle, ROUX Chantal,  
MM. BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert,  
MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.

Absents : MM. LAURENS Ludovic, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL  
Cédric

Pouvoirs : Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, Mme FORME  
Sonia à M. LAGIER Robert, M. AUBERT Sébastien à M. BONNAFFOUX  
Sébastien

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**APPROBATION DES TARIFS SEMLORE PATINOIRE – LUGE – CLUB ENFANTS POUR LA  
SAISON D'ETE 2023**

**Considérant**, que chaque année, le Conseil Municipal doit valider les tarifs proposés aux usagers de la station par la SEMLORE, Délégataire pour la gestion et l'exploitation des équipements et activités touristiques de la station des Orres,

**Vu** les tarifs pour l'été 2023 proposés pour les services suivants :

- Patinoire
- Luge sur rail
- Club enfants

et détaillés en pièces jointes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs présentés et joints en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pierre VOLLAIRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif  
(dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat)

Accusé de réception en préfecture  
005-210500989-20230411-2023-031-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2023  
Date de réception préfecture : 12/04/2023